

*Initiatives ministérielles*

• (1820)

Il n'y a pas si longtemps, lorsque je cherchais à être nommé candidat en 1977-1978, le fait d'être contre la pornographie était considéré comme un principe presque exclusivement Conservateur. À mesure que le temps a passé et surtout que les groupements féminins ont commencé à s'affirmer, nous avons vu se former une plus vaste coalition de gens qui s'inquiètent de la pornographie et de ses effets sur les femmes et, évidemment, sur les enfants, problème que cette mesure législative cherche à atténuer.

Toutefois, nous avons encore, quant à moi, une étape à franchir, et j'espère que j'aurai le temps d'aborder cette question. En attendant, je tiens simplement à dire que je suis heureux de voir cette coalition se développer. Nous en voyons la preuve ici, aujourd'hui, en écoutant les différentes personnes qui parlent de ce projet de loi et en voyant les différents partis qui appuient ce projet de loi.

Il est évident que la pornographie juvénile est un problème qu'il faut régler. Je ne peux penser à rien de plus ignoble que l'exploitation d'enfants à des fins violentes ou sexuelles non seulement du point de vue des enfants dont on se sert pour créer ces images, mais aussi du point de vue des enfants qui peuvent devenir de vraies victimes parce que certains consommateurs de pornographie juvénile sont poussés à commettre les actes qui y sont illustrés. L'orateur qui m'a précédé, je crois, a parlé de tous les liens qui ont été établis grâce à la recherche sur ce phénomène et à l'expérience.

Il y a peut-être des gens qui ont peur de limiter la liberté d'expression, mais pas moi. Je ne pense pas que la liberté d'expression soit quelque chose d'absolu, et je ne l'ai jamais pensé. Il y a une question dont nous discutons dans les cours de philosophie de première année: les gens sont-ils libres de crier au feu dans une salle de cinéma pleine à craquer? Non, parce que leur liberté d'expression est limitée par leur sens de responsabilité à l'égard du bien-être des autres, dans ce cas celui des personnes présentes dans la salle.

La liberté d'expression des auteurs de pornographie juvénile, si elle existe, est limitée par la loi et surtout, j'espère, par la responsabilité que nous avons tous à l'égard du bien-être des enfants, c'est-à-dire ceux qui sont exploités directement ou indirectement par la pornographie, et du bien-être de la société en général.

On peut lire dans la Charte des droits, tant dans le préambule que dans la clause de dérogation, que les droits qui y sont consacrés ne sont pas absolus. Je pense que si quelqu'un voulait critiquer le projet de loi ou tout autre projet de loi traitant de pornographie en invoquant la liberté d'expression, cette personne se tromperait de cible.

Je veux revenir à ce que je disais plus tôt. Je suis désolé que le député qui a parlé au nom du gouvernement ne soit pas ici. Je crois que nous avons encore une étape à franchir. Nous n'avons pas abordé la question de la pornographie adulte et c'est une tâche à laquelle nous devons nous attaquer.

Cependant, disons que nous avons réussi à établir une distinction entre la pornographie et l'érotisme et que c'est parce que cette distinction n'avait pas pu être faite qu'une mesure précédente avait échoué. Nous n'avons pas encore réglé la question de la pornographie douce que l'on retrouve partout, que l'on nous présente à la télévision chaque jour, jour et nuit, et qui nous arrivera bientôt par l'«étoile de la mort», ce satellite qui nous bombardera littéralement de centaines de canaux.

• (1825)

Aujourd'hui, les parents qui ont un téléviseur à la maison ont beaucoup de difficulté à protéger leurs enfants en décidant ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas voir, à moins d'être toujours présents.

Je ne parle pas uniquement de la programmation, mais aussi de la publicité. Ce qui choque de la pornographie, dans un sens abstrait ou dans un sens conceptuel, c'est la déshumanisation du corps humain, la déshumanisation des relations humaines, surtout dans le traitement réservé aux femmes qui sont transformées en objets, en objets sexuels, en objets de violence et le reste.

Je crois que nos enfants comprennent rapidement que l'on veut faire passer les femmes pour des objets sexuels sans même avoir jamais vu de pornographie. Ils n'ont qu'à regarder toute la publicité où l'on utilise les femmes et le sexe de façon subliminale et parfois même explicite pour vendre de tout, du dentifrice au rince-bouche, des voitures aux jeans, et j'en passe. Dans les comédies de situation et d'autres émissions, on entend constamment des insinuations à caractère sexuel et des expressions à double sens. De bien d'autres façons, on bombarde les